

République Française.

Lodève, le 4 Février 1889.

DÉPARTEMENT

DE L'HÉRAULT

SOUS-PRÉFECTURE

DE LODEVE

Cabinet.

OBJET :

Usine Ceisserenc Frères.

Tentative de grève.

Monsieur le Préfet,

L'Echo de Lodève relate dans son dernier numéro, sous ce titre, La Grève, un fait sans aucune importance, qui s'est produit le 30 janvier dernier, à l'usine Ceisserenc frères. Cinq ou six ouvriers, âgés de 16 à 18 ans, n'ont pas voulu accepter une réduction de 16 centimes par franc qui devait leur être faite à partir de ce jour, et n'ont pas voulu reprendre le travail. La gendarmerie s'est rendue sur les lieux à la suite d'une plainte qu'elle avait reçue d'un ouvrier qui craignait d'être molesté, mais M. Ceisserenc frères ont déclaré que cette intervention

Monsieur le Préfet de l'Hérault.

était inutile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet,  
l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le Sous-Préfet,

Sellier

## LETTRE SOUS PREFET AU PREFET

14 février 1889

Monsieur le préfet,

L'écho de Lodève relate dans son dernier numéro sous ce titre, « la grève », un fait sans aucune importance qui s'est produit le 30 janvier dernier à l'usine teisserenc Visseq frères. 5 ou 6 ouvriers, âgés de 16 à 18 ans n'ont pas voulu accepter une réduction de 15 centimes par franc qui devait leur être faite à partir de ce jour et n'ont pas voulu reprendre le travail. La gendarmerie s'est rendue sur les lieux à la suite d'une plainte qu'elle avait reçue d'un ouvrier qui craignait d'être molesté, mais MM teisserenc frères ont déclaré que cette intervention était inutile. Veuillez agréer, monsieur le préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.